Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260316-05DEL2026-DE

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 MARS 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.03.06 - 05**
**Objet : OGEC RPI MOHON/SAINT-MALO DES TROIS FONTAINES- DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR UNE VISITE DU PARLEMENT- JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 06 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 02 mars 2026 qui leur a été adressée le 02 mars 2026, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 02 mars 2026.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mr HOUEIX Ludovic, Mme CLERO Anne-Marie, Mr BIGORGNE Cédric, Mr DESERT Jérôme, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Était absent donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Était absente : Mme CHASLES Vanessa

Nombre de Conseillers :

| Membres en exercice | Membres présents | Membre donnant pouvoir | Suffrages exprimés |
|---|---|---|---|
| 11 | 09 | 01 | 10 |

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DESERT Jérôme.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260316-05DEL2026-DE

**********

**DELIBERATION DCM2026.03.06-05 – OGEC RPI MOHON/SAINT-MALO DES TROIS FONTAINES- DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR UNE VISITE DU PARLEMENT- JUIN 2026**

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane, Maire

**********

Dans un courrier en date du 10 février 2026, l'école privée de Mohon par le biais de sa directrice, sollicite la Commune de MOHON pour une participation exceptionnelle aux frais de transport des élèves de Mohon à hauteur de 20 €/ élève Mohonnais pour une visite du Parlement. En l'occurrence, Treize élèves de Mohon participeront à cette sortie scolaire, donc cela représente une participation totale pour la Commune de 260 euros.

Il s'agit pour la Commune de Mohon de contribuer à la promotion de la citoyenneté et à la connaissance des institutions de la République.

Cette visite du Parlement est également liée au projet pédagogique mené par l'équipe éducative et le sénateur morbihannais Simon UZENAT. Le déplacement est programmé pour le 12 juin 2026.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| PRESENTS | 09 |
| DONNANT POUVOIR | 01 |

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260316-05DEL2026-DE

| | |
|---|---|
| VOTANTS | 10 |
| NE PREND PAS PART AU VOTE | 00 |
| ABSTENTIONS | 00 |
| SUFFRAGES EXPRIMES | 10 |
| MAJORITE ABSOLUE | 06 |
| **POUR** | **10** |
| CONTRE | 00 |

- **DECIDE** de verser une participation financière exceptionnelle d'un montant de 260 euros au titre des frais de transport et de déplacement pour la visite du Parlement menée par l'équipe éducative et le sénateur UZENAT au profit des élèves de Mohon.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 16 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Mr DESERT Jérôme

Le Maire,

Mme DENIS Josiane

MAIRIE DE MOHON 56 (MORBIHAN)